

Concentrations ethniques et migrations des natifs en France de 1968 à 1999⁽¹⁾

Michèle TRIBALAT*

L'augmentation, en deux ou trois décennies, de la proportion de population d'origine étrangère dans certaines communes de France, et tout particulièrement d'Ile-de-France, a été vertigineuse (Tribalat, 2007 ; Aubry et Tribalat, 2009). Parmi les jeunes, ceux d'origine étrangère y sont devenus majoritaires. Au-delà de l'implantation de populations immigrées et du différentiel de fécondité entre celles-ci et les natifs, les migrations internes jouent un rôle déterminant, et plus particulièrement celles des natifs. Ces derniers peuvent réagir à l'implantation massive de populations immigrées dans leur ville en déménageant ou en évitant de s'y installer. On a souvent tendance, face au caractère spectaculaire de la substitution de populations et à l'absence de données précises sur les mouvements migratoires des uns et des autres, à imputer à la fuite des natifs la fonte de leurs effectifs et donc de leur présence relative. Or, nous ne savons pas si ce déclin est dû à une augmentation de la propension des natifs à quitter leur résidence, ou à une stratégie d'évitement motivée par la concentration ethnique ou plus largement par la détérioration des conditions économiques et sociales qui l'accompagne.

Des études réalisées à l'étranger ont montré que l'interprétation spontanée n'était pas toujours la meilleure. Aux Etats-Unis, en 1968, la commission Kerner écrivait déjà à ce propos : « Dans un quartier où des noirs commencent à s'installer, une "transition massive" ne nécessite pas un mouvement de panique ou de fuite des résidents blancs. Tout ce qu'elle requiert c'est l'échec ou le refus d'autres blancs d'occuper les logements

(1) Comme toutes les autres études réalisées sur les concentrations ethniques, celle-ci n'a été possible que grâce à l'existence de Saphir, fichier historique des recensements, confectionné et patiemment mis à jour à l'Insee-Alsace par Bernard Aubry.

* Institut national d'études démographiques

rendus vacants par le “ turnover ” courant »⁽²⁾. W. H. Frey a ainsi montré que si la motivation raciale n’était pas inexistante, elle ne se traduisait pas tant par la décision de partir que par le choix de la nouvelle destination et que la détérioration des conditions économiques et sociales d’un lieu, dans son cas le centre ville, affectait « d’abord le choix de la nouvelle destination du pool permanent de ceux qui changent de résidence, lequel représente une proportion relativement constante de l’ensemble de la population d’une ville à l’autre ». D’après lui, le terme « White flight » n’était guère approprié pour décrire les départs des blancs vers les banlieues des grandes villes américaines dans les années 1965-70⁽³⁾. Il l’était sans doute plus pour décrire les transformations radicales observées entre 1940 et 1960 dans certains quartiers de Chicago qui sont devenus des quartiers presque entièrement noirs en 20 ans, comme à North Kenwood où la proportion de noirs est passée de 1 % à presque 100 %, mais où la population a été divisée par trois dans les deux décennies qui ont suivi (Patillo, 2007). A. Brama (2006) a montré qu’en Suède, les différentiels migratoires entre immigrants et natifs étaient beaucoup plus importants à l’entrée qu’à la sortie : ceux qui sont nés en Suède évitent certaines localisations plus qu’ils ne les fuient. Dans les quatre grandes villes des Pays-Bas, les natifs sont plus mobiles que les immigrants dits « non-occidentaux », lesquels ont moins de chances de trouver à se loger dans un voisinage où la concentration est faible quand les premiers renâclent à s’installer dans des quartiers à forte concentration (Bolt, Van Kampen, Van Ham, 2008). Qu’en est-il en France ? C’est à cette question que nous allons essayer de répondre, malgré la rareté et l’inadéquation des données françaises.

Les villes où la concentration ethnique s’est fortement accrue

L’absence d’outil pour caractériser l’origine des personnes résidant en France suppose de passer par une approximation. Celle-ci a été maintes fois pratiquée par le passé à partir du lien de filiation dans les familles recensées (Tribalat, 1993, 1998, 1999). Ici, ce sera la proportion de personnes âgées de moins de 18 ans dont au moins un parent est immigré

(2) National Advisory Commission on Civil Disorders, Report, Washington, D.C., U. S. Government Printing Office, 1968, *in* Frey, 1979.

(3) Frey, *op. cit.*

(né à l'étranger, de nationalité étrangère lors de son entrée en France). L'analyse des concentrations ethniques en France, d'après cet indicateur, a mis en évidence leur forte croissance, à l'exception des zones rurales, tout particulièrement en Ile-de-France (Aubry et Tribalat, 2007).

Nous ne retiendrons ici que les villes d'au moins 25 000 habitants, dont la concentration ethnique dépassait 50 % en 1999 et qui ont vu cette dernière multipliée par au moins 2,5 de 1968 à 1999, soit une vingtaine de communes (tableau 1).

Tableau 1. Communes de plus de 25 000 habitants où la proportion de jeunes d'origine étrangère dépassait 50 % en 1999 et où la progression de celle-ci a été la plus forte

Commune	Département	1968	1975	1982	1990	1999	% Afrique Turquie 1999
CLICHY-SOUS-BOIS	Seine-Saint-Denis	22,1	30,5	42,1	61,1	69,8	56,7
MANTES-LA-JOLIE	Yvelines	9,8	31,8	46,8	61,9	66,2	58,7
COURNEUVE	Seine-Saint-Denis	21,7	34,8	38,5	55,6	65,3	45,6
PIERREFITTE-SUR-SEINE	Seine-Saint-Denis	12,0	30,2	34,3	47,2	64,5	44,9
AUBERVILLIERS	Seine-Saint-Denis	23,5	35,5	42,8	53,4	64,0	43,4
SARCELLES	Val-d'Oise	19,6	25,5	39,7	52,8	62,2	48,4
BOBIGNY	Seine-Saint-Denis	17,5	29,1	37,2	46,4	59,3	42,1
VILLIERS-LE-BEL	Val-d'Oise	21,1	22,3	36,6	43,9	58,9	39,4
MUREAUX	Yvelines	18,1	29,2	45,2	53,2	58,7	48,5
STAINS	Seine-Saint-Denis	21,5	24,3	32,7	46,6	58,7	41,1
PANTIN	Seine-Saint-Denis	14,0	21,7	37,5	51,6	58,2	43,0
SAINT-OUEN	Seine-Saint-Denis	19,7	33,4	40,8	51,7	56,9	43,6
EPINAY-SUR-SEINE	Seine-Saint-Denis	12,0	22,1	33,4	46,5	56,5	44,4
AULNAY-SOUS-BOIS	Seine-Saint-Denis	16,6	28,2	39,3	49,9	55,7	38,9
TRAPPES	Yvelines	8,5	23,9	37,8	50,1	54,6	42,3
BONDY	Seine-Saint-Denis	16,3	22,4	32,9	42,1	54,2	41,0
VILLENEUVE-LA-GARENNE	Hauts-de-Seine	17,6	23,4	36,4	48,5	53,5	42,0
CLICHY	Hauts-de-Seine	14,0	22,8	35,9	52,0	51,3	37,8
SEVRAN	Seine-Saint-Denis	18,6	30,3	30,6	40,5	50,5	35,8
GOUSSAINVILLE	Val-d'Oise	14,7	29,0	35,2	43,0	50,4	32,1

Source : Saphir, Insee-Alsace

D'autres communes ont connu, certes, un accroissement beaucoup plus spectaculaire, mais la proportion de jeunes d'origine étrangère y est restée relativement faible. C'est le cas à Morlaix, en Bretagne, où la proportion de jeunes d'origine étrangère a été multipliée par près de 12, mais n'est passée que de 0,7 % à 8,1 %. D'autres encore connaissaient en 1999 des

concentrations ethniques très fortes sans que celles-ci se soient autant accrues au fil du temps. À Montfermeil, ville où la ségrégation est intense (Aubry et Tribalat, 2008), la moitié des jeunes étaient d'origine étrangère en 1999. Mais c'était déjà le cas de près de 30 % de ceux qui habitaient cette ville en 1968. La question qui se pose est de savoir par quels mécanismes démographiques la concentration a atteint des niveaux supérieurs à 50 % à la fin des années 1990 quand elle était beaucoup plus faible en 1968. Les vingt communes retenues, marquées par une forte concentration et une accélération importante de celle-ci, sont toutes situées en Ile-de-France. 60 % d'entre elles sont localisées dans le département de Seine-Saint-Denis où la concentration ethnique dépassait aussi globalement 50 % en 1999. Les autres sont dispersées entre les Yvelines, le Val d'Oise et les Hauts-de-Seine.

L'évolution à Mantes-la-Jolie, Trappes et Pierrefitte-sur-Seine a été la plus impressionnante puisque la proportion de jeunes d'origine étrangère y a été multipliée respectivement par 6,7, 6,4 et 5,4. À Épinay-sur-Seine et à Pantin, elle y a été multipliée par plus de 4. Ce bond spectaculaire sur une trentaine d'années retrace une évolution dans laquelle la concentration déjà atteinte a été de plus en plus motrice de celle observée sept ou huit ans plus tard, au moins jusqu'aux années 1980. Au début, ce n'est pas toujours dans les villes où la proportion de jeunes d'origine étrangère était déjà la plus forte que celle-ci s'est accrue le plus, même si la corrélation est positive. Dès 1975, Mantes-la-Jolie et Trappes, par exemple, ont déjà rattrapé Clichy-sous-Bois, La Courneuve ou Saint-Ouen. Par la suite, la concentration déjà atteinte est beaucoup plus prédictive de celle mesurée quelques années plus tard, surtout au cours des années 1982-90 quand la corrélation dépasse 80 %⁽⁴⁾. Cette évolution a été rendue possible par l'afflux de migrants originaires d'Afrique et de Turquie, d'Afrique noire notamment dont l'installation en Ile-de-France a été massive.

(4) Le lien entre concentration à une date t et concentration à une date $t-x$ se retrouve au niveau global pour l'ensemble des communes d'au moins 10 000 habitants. De 1968 à 1999, le coefficient de corrélation est passé de 85 % à 95 %.

Indicateurs de migrations dans les communes d'après les recensements

Les migrations internes et internationales ont eu un impact décisif sur la composition ethnique des communes étudiées. L'afflux d'immigrés est sans doute un élément important. Mais on ne saurait négliger leur propension à quitter la France, pas plus que leur propension à se sédentariser sur place, à chercher une autre localisation en France ou à choisir de venir y vivre après avoir habité dans une autre commune française. Si les mouvements migratoires avec l'étranger des natifs⁽⁵⁾ sont faibles à l'échelle locale, la mobilité interne de ces derniers importe au plus haut point. Qu'ils quittent la commune où sont venus s'installer des immigrés ou qu'ils s'abstiennent d'y venir et la concentration ethnique de la ville s'en trouvera renforcée. Ce sont ces divers mouvements migratoires entre 1968 et 1999 qu'il faut analyser, sous la contrainte des données disponibles.

L'absence de données répertoriant finement ces mouvements en France, à l'opposé des pays du nord de l'Europe qui disposent de registres de population, oblige à passer par des bilans intercensitaires. Ces bilans sont imparfaits. Mais la question du bulletin individuel renseignant sur le lieu de résidence au moment du recensement précédent permet de savoir d'où proviennent ceux qui habitent nouvellement dans une commune (étranger, commune précise si la migration est interne) et où sont partis ceux qui y résidaient au recensement précédent pourvu que ce mouvement se soit effectué en métropole. La grande inconnue reste bien sûr les départs à l'étranger. Les écarts de qualité des différents recensements ne permettent pas de déduire par solde les départs pour l'étranger, une fois retirés tous les départs à destination d'une autre commune. Par ailleurs, les migrations ainsi enregistrées ne sont que la résultante de mouvements divers sur la période intercensitaire de personnes qui ont survécu et qui n'ont pas quitté la métropole. Les données intercensitaires offrent donc un résumé des migrations internes. Le nombre d'entrées dans une commune sur une période donnée ne tient ainsi pas compte des entrées de personnes qui sont ensuite décédées, ont quitté la France ou sont revenues dans la commune après un ou plusieurs départs. De même, le

(5) Le terme « natifs » désigne ici les personnes nées en France, dans les Dom ou nées françaises à l'étranger y compris dans des territoires anciennement colonisés.

nombre de sorties enregistrées à partir des déclarations faites dans l'ensemble des autres communes néglige les départs de personnes revenues ensuite, et plus généralement les départs à répétition et les départs de personnes entre-temps décédées ou qui n'ont plus leur adresse en France.

Ces imperfections aboutissent à la construction de taux ou de probabilités un peu bâtarde qui ne sont pas calculés dans les règles de l'art. Il faut enfin ajouter les aléas liés à la taille des populations, ce qui joue manifestement plus pour les groupes minoritaires, et les erreurs liées à l'incomplétude variable des recensements et aux mauvaises déclarations qui sont la source d'autres imperfections inévitables. Le récit de ces imperfections pourrait dissuader de toute investigation. Plutôt que de ne rien faire, il paraît néanmoins préférable de recourir, avec prudence, à ces indicateurs imparfaits qui peuvent donner une idée des mouvements démographiques à l'œuvre dans les communes où les concentrations ont beaucoup augmenté. On s'en contentera faute de mieux.

Ces mouvements seront retracés par quatre types d'indicateurs calculés pour la population immigrée et celle des natifs résidant en France métropolitaine, sur quatre périodes, ramenées à une durée identique -7 ans⁽⁶⁾ - par simple règle de trois pour les taux et en passant par les Log pour les probabilités. En effet, certaines données tirées des recensements se prêtent plus à un calcul de taux, ou de quelque chose d'approchant. C'est le cas des arrivées dans une commune. Qu'elles proviennent d'une autre commune ou de l'étranger (ou des DOM), elles ont pu se produire tout au long de la période intercensitaire. Il paraît donc plus judicieux de les rapporter à une population moyenne sur la période. On calculera ainsi un *taux d'entrée communal* en rapportant le nombre de personnes ayant déclaré résider dans une autre commune au moment du recensement précédent à la moyenne des habitants de la commune recensée aux deux dates. Le *taux d'entrée global* rapportera l'ensemble des nouveaux venus (qu'ils soient venus d'une autre commune, des DOM ou de l'étranger) à la même population moyenne. La population moyenne a tendance à lisser les effets des différences de qualité de collecte. Quant aux entrées, elles peuvent être plus ou moins bien enregistrées d'un recensement à l'autre, mais présentent l'avantage de ne pas être obtenues par solde. Les taux d'entrée auront donc tendance à être plus ou moins sous-estimés. Les omissions

(6) Durée caractérisant les deux premières périodes intercensitaires (1968-75 et 1975-82).

lors des recensements portant plus volontiers sur les derniers arrivés, surtout lorsqu'il s'agit de migrants internationaux, le taux d'entrée global des immigrés pourrait l'être un peu plus que celui des natifs.

Un *taux d'entrée global* d'immigrés peut être bien supérieur à celui des natifs avec un effectif d'entrées incomparablement plus petit. Il peut même dépasser 100 % au commencement d'un cycle migratoire. S'il y a peu d'immigrés au début, un afflux soudain peut être supérieur à la population déjà présente. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les taux d'entrée baissent ensuite, et parfois fortement. Ce phénomène peut aussi caractériser les natifs dans les villes nouvelles ou en très forte expansion. Ces disparités ne sont pas gênantes puisque nous ne cherchons pas à mesurer la contribution des migrations des uns et des autres à la population locale mais à mettre en évidence les différentiels migratoires entre les deux groupes. Par ailleurs, les entrées en provenance de l'étranger correspondent à une logique internationale alors que les migrations internes reflètent plus l'exercice d'un choix, qu'il soit dicté par une préférence ou une aversion, sous contrainte économique et institutionnelle.

Par contre, les départs d'une commune ne sont connus que parce qu'ils ont abouti à une arrivée dans une autre commune de personnes déclarant résider dans la première lors du précédent recensement. Ils ne se rapportent qu'à l'effectif recensé en début de période, lors de ce précédent recensement donc, et se rapproche ainsi, de manière certes imparfaite, d'une probabilité de sortie. Cette probabilité ne concerne que les migrations intercommunales, on l'appellera donc *probabilité de sortie communale*. Les départs à l'étranger en sont exclus. Un indicateur de l'ensemble des départs (toutes destinations confondues), aux effets de la mortalité près, peut être obtenu en retenant le complément à un de la probabilité d'être encore présent au recensement suivant. On l'appellera *probabilité de ne plus être là*. En toute logique, cet indicateur devrait être supérieur au précédent. Le dénominateur est commun à ces deux indicateurs, seul le numérateur varie. Les erreurs globales liées aux différences de qualité des recensements font la moyenne de collectes locales plus ou moins réussies. Ces qualités différentielles selon les communes jouent différemment sur les deux indicateurs de sortie.

Dans une commune - mais ce serait vrai aussi au niveau national -, il peut arriver que des départs soient artificiellement supprimés lorsque le deu-

xième recensement est meilleur que le premier. Des personnes qui auraient dû être recensées lors du premier mais ne l'ont pas été apparaissent alors, réduisant d'autant les sorties qui en sont déduites. Il est à craindre que l'erreur ne pèse plus sur le second indicateur que sur le premier lorsque le différentiel de collecte est particulièrement important dans la commune considérée. La *probabilité de ne plus être là* est alors sous-estimée par la faiblesse de son numérateur, malgré une sous-estimation d'autant, en nombre absolu, du dénominateur. Le défaut de collecte pèse ainsi sur le dénominateur mais plus encore sur le numérateur, qui peut d'ailleurs devenir négatif. Ce différentiel important de qualité entre les deux recensements dans la commune considérée fera baisser, au contraire, le dénominateur de la *probabilité de sortie communale* quand l'erreur sur le numérateur dépendra du différentiel de qualité de recensement entre la commune considérée et toutes les autres. Elle sera lissée car les sorties proviennent alors des déclarations enregistrées dans toutes les autres communes de France. Dans le cas limite où, toutes choses égales par ailleurs, toutes les populations de toutes les communes seraient parfaitement recensées lors des deux recensements, sauf dans la commune x où le deuxième recensement aurait été bien meilleur que le premier, les sorties communales de x seraient connues sans erreur quand le dénominateur (population recensée lors du premier recensement) serait, lui, sous-estimé. La *probabilité de sortie communale* serait alors surestimée. Au contraire, la *probabilité de ne plus être là* en x lors du deuxième recensement serait sous-estimée. Cette dernière pourrait alors se retrouver inférieure à la première, bien qu'englobant théoriquement un plus grand nombre de sorties.

Dans le cas contraire où le second recensement est moins bon que le premier, l'erreur rajoute artificiellement des sorties qui n'ont pas eu lieu dans le calcul de la *probabilité de ne plus être là* qui surestime alors les départs réels. Les départs communaux dépendront de la qualité de la collecte dans toutes les autres communes. Si celle-ci est en moyenne inférieure à celle de la commune considérée, le nombre total de sorties risque alors d'être sous-estimé et la *probabilité de sortie communale* aussi. L'écart entre les deux indicateurs ira dans le bon sens mais se trouvera amplifié.

Mais bien d'autres situations sont possibles, en fonction de la combinaison des erreurs engendrées par les écarts de qualité d'un recensement à un autre et de celles produites par les différences de qualité des collectes locales. Il semble néanmoins que l'indicateur des sorties d'une commune

à destination de toutes les autres communes souffre moins des erreurs de collecte endogènes à la commune considérée et qu'il devrait bénéficier des effets de lissage des erreurs liées à la multiplicité des destinations. L'erreur sur les sorties ne produira ainsi jamais un nombre de sorties négatives, ce qui peut arriver lors d'un calcul endogène dans la commune considérée.

Nous présenterons aussi le solde des entrées et sorties communales, appelée *balance migratoire* qui donne une idée de l'évolution de l'attractivité communale, pour les immigrés et pour les natifs.

Reste à définir le champ d'application de ces indicateurs. Ces indicateurs ont été calculés pour les immigrés et les natifs qui ont atteint entre 20 et 49 ans au cours de chaque période intercensitaire, classe d'âge en capacité d'avoir des enfants de moins de 18 ans, à la base de l'indicateur de concentration. Soit les générations 1918-54 pour la période 1968-75, 1925-61 pour la période 1975-82, 1932-1969 pour la période 1982-90 et 1940-78 pour la période 1990-99. La limitation à cette tranche d'âges a l'avantage d'éviter d'avoir à tenir compte de la natalité et de réduire les effets de la mortalité⁽⁷⁾. Il ne s'agit pas de suivre un même groupe de générations de période en période mais de mettre en lumière les mouvements migratoires auxquels a été soumise la population en âge d'avoir des enfants mineurs sur chaque période intercensitaire et plus particulièrement les différences de comportements entre immigrés et natifs qui pourraient concourir à l'accentuation des concentrations au fil du temps. Les différents indicateurs d'entrée et de sortie figurent dans un tableau annexe pour chacune des vingt communes retenues.

Une attention particulière doit être portée au rôle des arrivées d'immigrés de l'étranger, aux différentiels de flux d'entrée en provenance d'autres communes traduisant ou non une désaffection, un évitement de la part des natifs et aux différentiels de sortie. Mais on ne pourra conclure à une fuite des natifs à mesure que les concentrations ethniques augmentent que si la propension à quitter la commune augmente au fil du temps. Un simple différentiel de taux de sorties entre natifs et immigrés n'implique

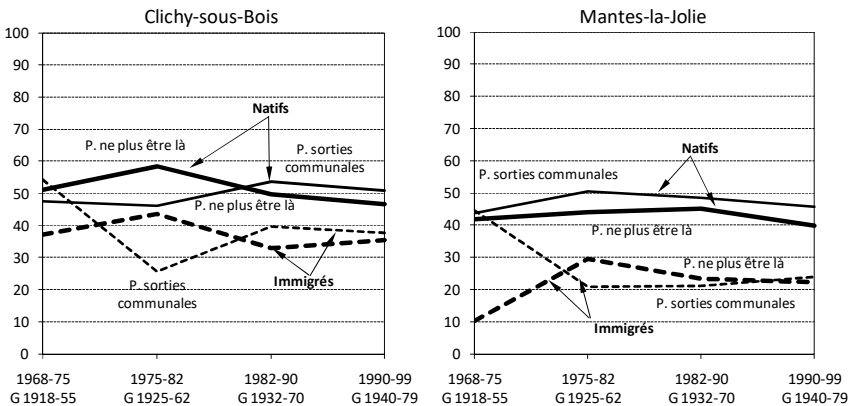
(7) Il est impossible de faire un bilan migratoire de personnes dont les caractéristiques pourraient changer entre deux recensements. L'idée apparemment plus précise de suivre des chefs de famille n'est donc pas une bonne idée.

pas un mouvement qui s'apparenterait au White Flight américain, mais des comportements de mobilité différents.

Une propension à la mobilité assez forte parmi les natifs, mais pas de sauve-qui-peut

L'examen des deux probabilités de sortie retenues, et tout particulièrement de celle reflétant les migrations internes, n'indique pas de tendance à une mobilité accrue des natifs alors que les concentrations ethniques ont fortement augmenté en trente ans. Ces migrations intercommunales sont assez élevées : généralement autour de 40 % des présents en milieu de période. Une légère tendance haussière n'est pas impossible à Sevran ou à Trappes. Par ailleurs la propension au départ des natifs semble généralement supérieure à celle des immigrés, malgré les imperfections des indicateurs. En tout cas l'inverse n'est guère probable.

Figure 1. Probabilités de sorties communales et de n'être plus là (départs à destination d'une autre commune ou de l'étranger) à **Mantes-la-Jolie** et à **Clichy-sous-Bois**



Source : Saphir, Insee-Alsace

Ces résultats confirment ceux trouvés dans les zones urbaines sensibles (ZUS)⁽⁸⁾ où la mobilité s'avère forte, et même supérieure à celle observée ailleurs, mais réduite pour les immigrés, notamment en provenance

(8) Ce sont des zones définies par un certain nombre d'indicateurs de difficultés économiques et sociales et dans lesquelles s'appliquent la politique de la ville.

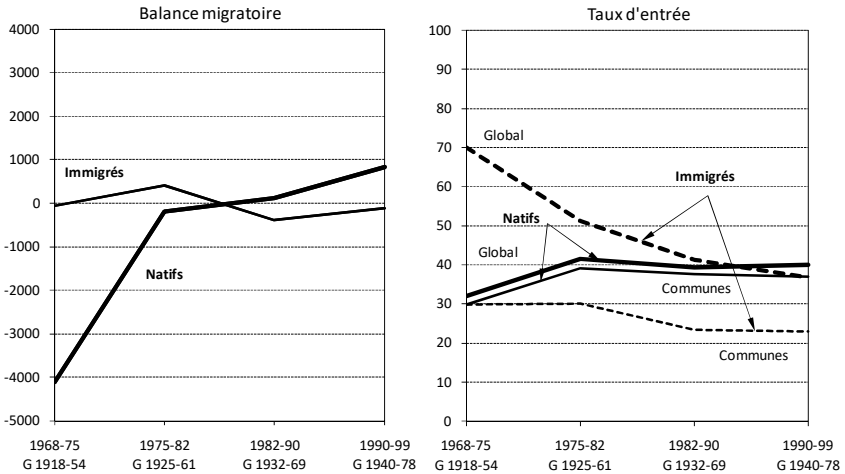
d'Afrique (Pan Ké Shon, 2006). La situation à Clichy-sous-Bois et Mantes-la-Jolie illustre cette tendance à la mobilité supérieure des natifs âgés de 20-49 ans (cf. supra, figure 1). Cette mobilité importante, mais relativement stable des natifs - correspondant au pool permanent de migrants dont parle W. H. Frey dans les villes américaines - libère quantité de logements dont l'origine des nouveaux occupants va être décisive pour déterminer la concentration ethnique.

Un différentiel des taux d'entrée généralement à l'avantage des immigrés

C'est presque toujours vrai dès lors que l'on intègre les entrées en provenance de l'étranger. Font exception, à partir des années 1980, Clichy, Les Mureaux, Trappes, villes auxquelles on peut ajouter Mantes-la-Jolie, où le différentiel des taux d'entrée globaux entre natifs et immigrés s'est très fortement amoindri au profit des natifs. Nous traiterons d'abord ces quatre communes.

À Clichy, le taux d'entrée global des natifs a dépassé celui des immigrés au cours des années 1990. Dans les trois autres communes, les taux d'entrée globaux sont devenus très proches. Les taux d'entrée d'immigrés en provenance de l'étranger, très élevés en début de cycle migratoire, ne se sont évidemment pas maintenus. Par la suite, ils n'ont pas toujours réussi à compenser le différentiel des taux d'entrée communaux presque toujours beaucoup plus élevés chez les natifs. Ces taux d'entrée ont diminué, sauf à Clichy où le différentiel très important entre les taux d'entrée a résulté de mouvements contradictoires : hausse chez les natifs, baisse chez les immigrés. La dynamique démographique des échanges intercommunaux a évolué à l'avantage des natifs qui perdaient 4 000 personnes entre 1968 et 1975 au profit d'autres communes françaises, mais qui en a regagné près de 1 000 en 1990-99, quand le solde des échanges intercommunaux avait du mal à rester positif, pour les immigrés. Le taux d'entrée communal des natifs rivalisait désormais avec le taux global d'entrée des immigrés, représentant ainsi une propension des natifs à s'installer à Clichy plus élevée (figure 2). Ces évolutions ont eu des effets décalés sur la composition de la jeunesse de la ville où la proportion de jeunes d'origine étrangère a plafonné un peu au-dessus de 50 % dès 1990. Un certain rééquilibrage s'est donc produit à Clichy.

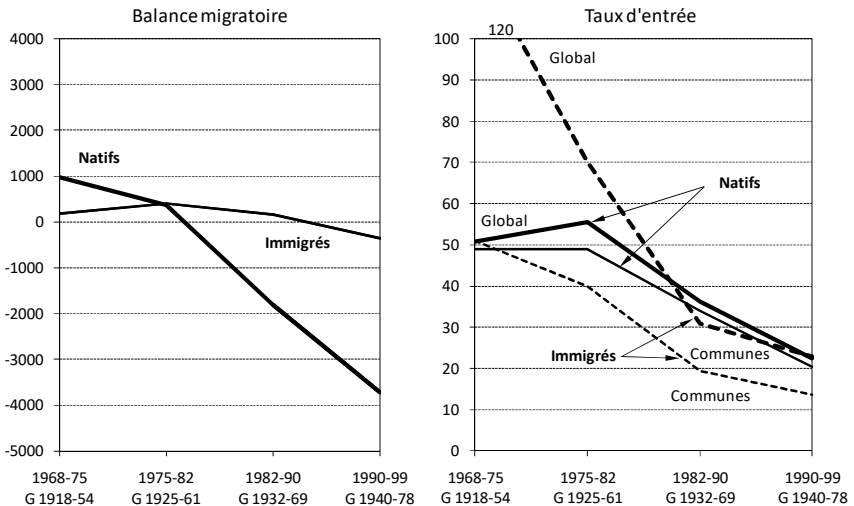
Figure 2. Dynamique démographique à **Clichy** avec, à gauche, la balance migratoire intercommunale des natifs et des immigrés de 20-49 ans et, à droite, les taux d'entrée globaux (traits épais) et les taux d'entrée communaux (traits fins)



Source : Saphir, Insee-Alsace

Dans les trois autres villes, cette chute des taux d'entrée des natifs et des immigrés avec perte de l'avantage immigré, combinée aux propensions à quitter la commune, s'est traduite par une dynamique de faible intensité chez les immigrés mais fortement négative chez les natifs. L'évolution à Trappes est assez symptomatique. Malgré des taux d'entrées globaux devenus équivalents, les effectifs de natifs de 20-49 ans ont continué de fondre dans les années 1990, sous l'effet d'un différentiel d'environ 25 points des probabilités de sorties communales. À Trappes, la balance migratoire intercommunale s'est moins vite dégradée pour les immigrés que pour les natifs. Mais la perte d'attractivité de la ville a été encore plus forte pour eux que pour les natifs dont le taux d'entrée communal, équivalent à celui des immigrés en 1968-75, est aujourd'hui bien supérieur (figure 3).

Figure 3. Dynamique démographique à **Trappes** avec, à gauche, la balance migratoire communale des natifs et des immigrés de 20-49 ans et, à droite, les taux d'entrée globaux (traits épais) et les taux d'entrée communaux (traits fins)

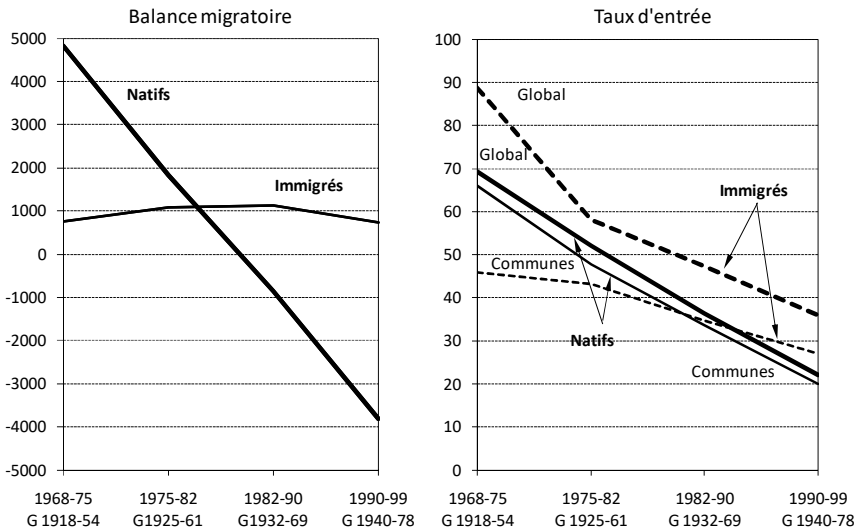


Source : Saphir, Insee-Alsace

Dans toutes les autres communes où la concentration a évolué de manière spectaculaire, les taux d'entrée globaux des immigrés ont toujours dépassé ceux des natifs. Dans certaines, cette domination des entrées d'immigrés a été principalement due, voire exclusivement à certains moments, aux flux en provenance de l'étranger. C'est le cas à Villiers-le-Bel où les taux d'entrées communaux des immigrés et des natifs, tous deux à la baisse, n'ont guère été différents. Les effectifs de natifs ont fortement diminué et ce sont les immigrés de l'étranger qui ont renfloué la population âgée de 20-49 ans. À Sevrans, les taux d'entrée communaux des natifs ont été bien supérieurs à ceux des immigrés déjà présents en France jusqu'au début des années 1980. Puis ils ont plongé bien en dessous et trop bas pour compenser les propensions au départ sur la commune, assez fortes tout au long de la période. Le taux d'entrée global des immigrés, sans être aussi élevé qu'il l'était dans les années 1968-75, est resté bien supérieur à celui des natifs. Les échanges migratoires intercommunaux ont assuré un apport net d'immigrés voisin de 1000 personnes par période. Au contraire, ces échanges ont été de plus en plus défavorables pour les natifs

qui ont fini par perdre 4 000 personnes en fin de période, alors qu'ils en avaient gagné près de 5 000 au tout début (figure 4).

Figure 4. Dynamique démographique à **Sevrans** avec, à gauche, la balance migratoire communale des natifs et des immigrés de 20-49 ans et, à droite, les taux d'entrée globaux (traits épais) et les taux d'entrée communaux (traits fins)



Source : Saphir, Insee-Alsace

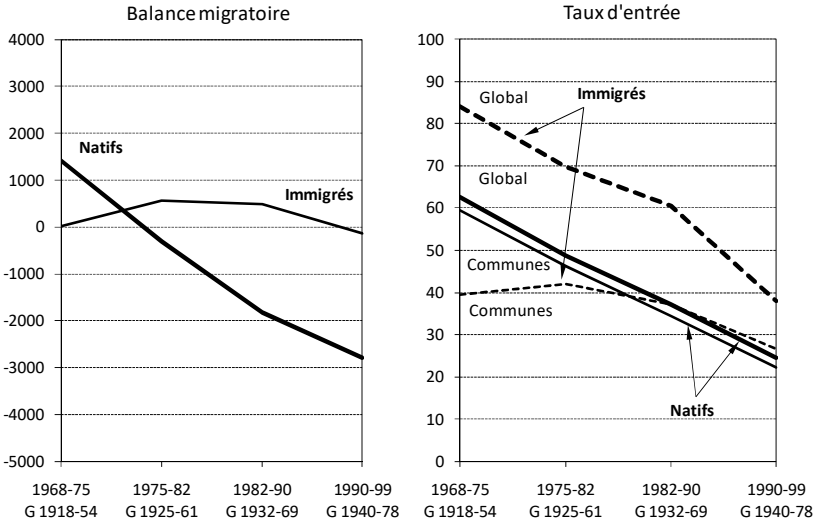
Dans certaines communes, les taux d'entrées communaux d'immigrés ont eux-mêmes été supérieurs, sur tout ou partie de la période, aux taux des natifs. Même lorsque les deux étaient à la baisse, ce qui a suffi, avec les apports extérieurs, pour peser sur les concentrations. Cela a été le cas à Bondy, La Courneuve, Stains, Bobigny, Sarcelles, Villeneuve-la-Garenne et Épinay-sur-Seine. L'attractivité de ces communes auprès des natifs a fortement diminué. C'est particulièrement vrai à Bobigny. En début de période, le taux d'entrée communal, des natifs comme des immigrés, était voisin de 40 %. Dans les années 1990, il est encore de 30 % pour les immigrés résidant déjà en France, mais est descendu sous les 20 % pour les natifs. Les immigrés de l'intérieur ou de l'étranger comblent donc plus volontiers les logements rendus vacants, plus souvent par des natifs au demeurant.

Si les taux d'entrée communaux ont généralement été orientés à la baisse, comme à Bobigny, cette baisse a pu être plus marquée chez les natifs que les immigrés. Combiné à des propensions au départ généralement supérieures chez les natifs ou /et à un afflux persistant de l'étranger, ce différentiel explique assez bien le processus substitutif et le renforcement des concentrations ethniques. Clichy-sous-Bois illustre bien cette combinaison (figure 5). Le taux d'entrée communal des natifs s'y est effondré - il a été diminué de moitié sur la période - et s'est ainsi vu dépassé par le taux d'entrée communal des immigrés. Les différentiels de propension au départ et de taux d'arrivée de l'étranger ont fait le reste. Le taux d'immigration étrangère a beaucoup régressé en raison de l'accroissement rapide du dénominateur sous l'effet des flux antérieurs. Pourtant, il est entré plus d'immigrés de l'étranger après 1982 qu'avant, alors que le taux est passé de 45 % à 15 %. L'attractivité de Mantes-la-Jolie a beaucoup baissé, y compris pour les immigrés de l'intérieur dont le taux d'entrée est devenu inférieur à 15 %. Même si les flux d'immigrés en provenance de l'étranger ne sont plus ce qu'ils étaient en 1968-1975, tant en termes relatifs qu'absolus, ils évitent à l'effectif des immigrés âgés de 20-49 ans de connaître un déclin similaire à celui des natifs (figure 5). Dans les deux villes, en fin de période, le bilan migratoire des échanges intercommunaux est négatif, très fortement pour les natifs, signe d'une perte d'attractivité et d'une dynamique démographique involutive.

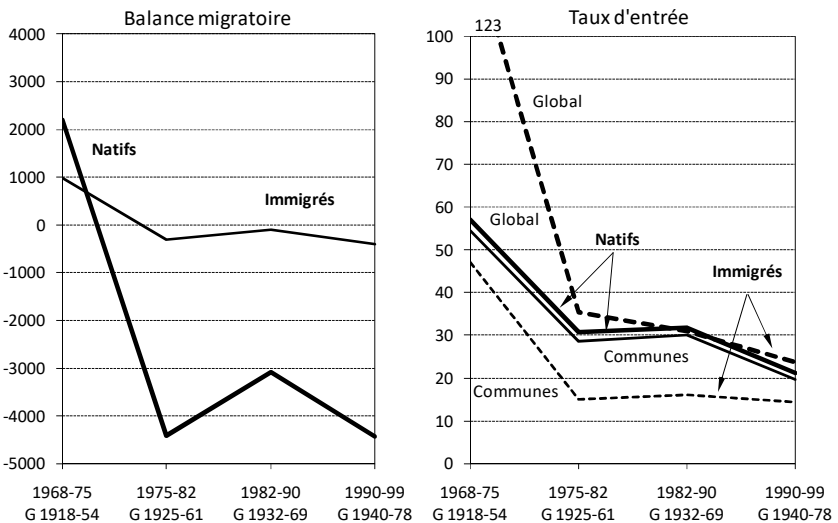
Ainsi, tout est affaire de différentiel. Une fuite accélérée des natifs n'est absolument pas nécessaire pour expliquer un processus de substitution. Les natifs étant les plus mobiles, même lorsque leur taux d'entrée communal dépasse celui des immigrés, la balance migratoire est à leur désavantage, désavantage accentué par l'immigration étrangère : ils ne s'installent pas à la mesure de leur propension au départ et les logements qu'ils libèrent sont plus souvent occupés par des immigrés venus de l'étranger.

Figure 5. Dynamique démographique à **Clichy-sous-Bois** et **Mantes-la-Jolie** avec, à gauche, la balance migratoire communale des natifs et des immigrés de 20-49 ans et, à droite, les taux d'entrée globaux (traits épais) et les taux d'entrée communaux (traits fins)

CLICHY-SOUS-BOIS



MANTES-LA-JOLIE



Source : Saphir, Insee-Alsace

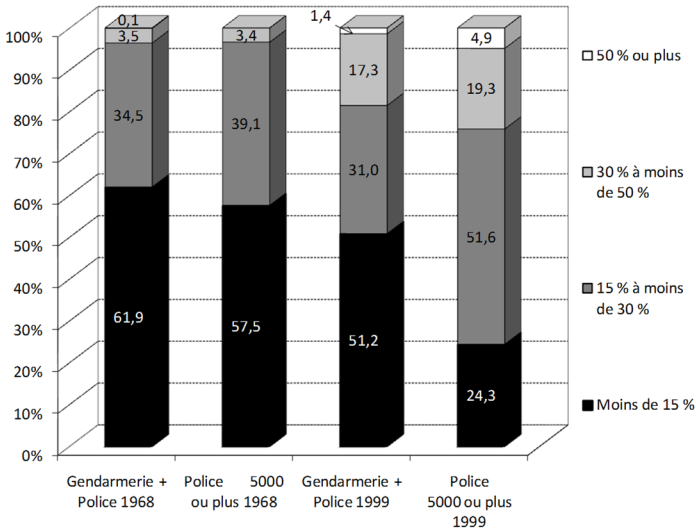
Concentration ethnique des villes d'où l'on vient *et* où l'on va

L'analyse des types de lieux de provenance et de destination des personnes qui se sont installées ou ont quitté ces villes qui affichent une concentration ethnique parmi les plus fortes de France n'est pas aisée sans la référence globale que constituerait un classement des communes par strate de concentration ethnique. Ce dernier donnerait une idée de la variété des communes d'où peuvent provenir ceux qui ont décidé de s'y installer et où peuvent aller ceux qui les quittent. La seule référence actuellement disponible est celle construite à partir des découpages géographiques bâtis sur les brigades de gendarmerie et les circonscriptions de police, réalisés pour une étude ultérieure. Quant à l'univers communal, le seul classement disponible concerne les communes d'au moins 5 000 habitants figurant dans les circonscriptions de police. Ces deux univers sont assez différents. Le premier inclut le rural et se fonde sur des découpages géographiques de base plus étendus que celui des communes, le second se limite à des communes, certes, mais figurant dans un espace urbain délimité par la circonscription de police. Par ailleurs, ces références ne sont connues qu'en 1968 et en 1999, c'est-à-dire en tout début et toute fin de période, ce qui permet de situer les migrations internes, même si c'est imparfaitement, en tout début et fin de période. L'appréciation des types de communes de provenance et de destination possibles serait probablement plus adéquatement menée par rapport à l'univers de sites urbains où ils ont migré en masse au cours des dernières décennies, surtout en fin de période. De toute façon, en 1968, la répartition de la population par strate de concentration est peu différente selon que l'on inclut ou non le monde rural (figure 6).

En 1968, autour de 60 % des habitants résidaient dans des communes où la concentration était inférieure à 15 % et de 35 % à 39 % dans des communes où elle était comprise entre 15 % et 30 % ; soit presque la totalité de la population. En 1999, les Français étaient devenus beaucoup plus familiers des fortes concentrations, surtout dans les univers urbains qui ont été les lieux de prédilection de l'immigration étrangère. Pourtant, les migrations internes en provenance (ou à destination) des communes étudiées ici, ont généralement été marquées par un effet de sélection : elles sont venues, ou se sont dirigées vers des communes où la concentration

était, en moyenne, plus forte que la moyenne française représentée sur la figure 6.

Figure 6. Répartition de la population par strate de concentration, dans l'ensemble des brigades et circonscriptions de police d'une part et dans les communes d'au moins 5 000 habitants de la zone police d'autre part en 1968 et en 1999 (%)



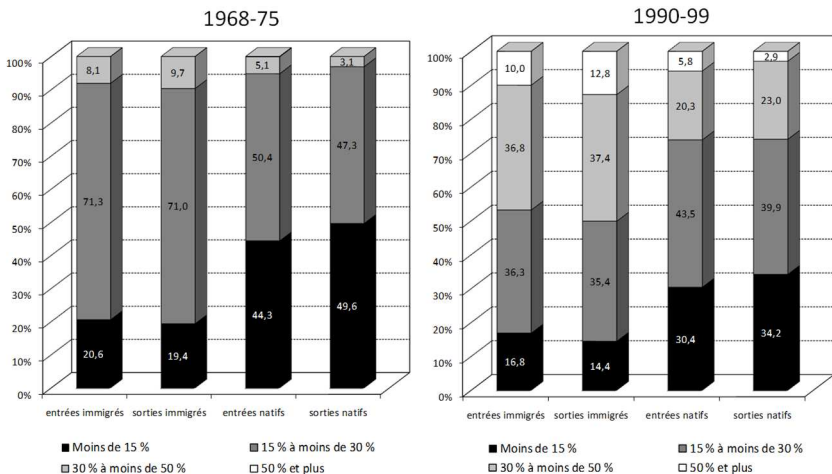
Source : Saphir, Insee-Alsace

Mais qu'en est-il de la transformation de ces flux au fil du temps et des différences d'intensité et de sens de la sélection entre les arrivées et les départs ? Quel est l'échange d'univers entre ceux qui arrivent et ceux qui partent ? Gagne-t-on des populations qui ont plus souvent déjà connu des concentrations élevées relativement aux lieux de destination de celles qui partent ? Quelles sont les différences entre natifs et immigrés ? Si le niveau de concentration connu avant d'arriver, de même que celui qui sera celui de la nouvelle destination, ne sont pas sans rapport avec les conditions sociales des individus gagnés ou perdus par la commune, le chassé-croisé en termes de concentration ethnique se doublerait ainsi d'un allègement ou d'un accroissement des difficultés sociales.

Les immigrés, à la sortie comme à l'entrée, ont quitté ou se sont dirigés vers des lieux où la concentration était toujours plus élevée que ceux d'où provenaient ou vers lesquels se rendaient les natifs. Rien d'exceptionnel à

cela puisqu'ils vivaient eux-mêmes dans des lieux où la concentration est en moyenne plus élevée. Ceci n'implique pas nécessairement un processus sélectif de la sortie par rapport à l'entrée. Ainsi, à Mantes-la Jolie, sur la période 1968-1975, l'essentiel des entrées et des sorties d'immigrés ont eu pour origine ou destination des communes où la concentration n'était pas très élevée : 20 % environ de ces communes connaissaient une concentration inférieure à 15 % et pour 71 % d'entre elles la concentration était comprise entre 15 % et 30 %. Les échanges entre natifs étaient eux aussi relativement équilibrés, tout en impliquant des communes où la concentration était encore moins élevée.

Figure 7. Strates de concentrations auxquelles appartiennent les communes d'origine ou de destination des migrants internes à **Mantes-la-Jolie** en 1968-75 (à gauche) et en 1990-99 (à droite)

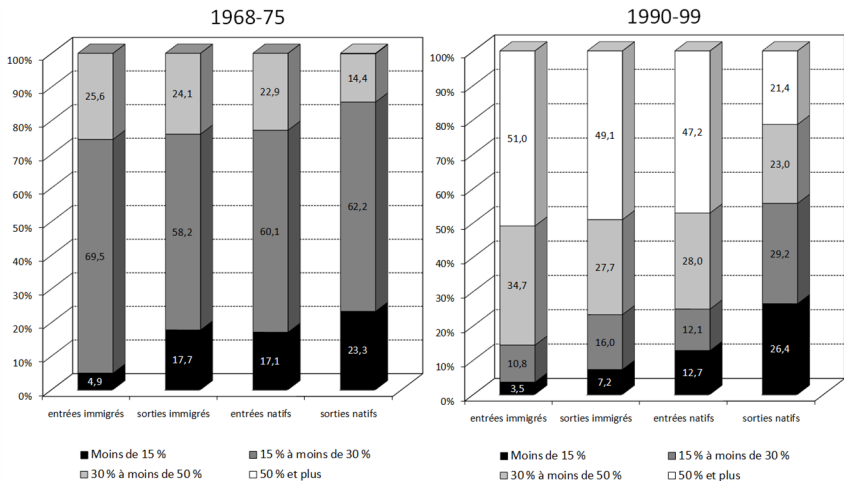


Source : Saphir, Insee-Alsace

Cet équilibre a été à peu près maintenu pour les uns et pour les autres durant la période intercensitaire (1990-99) durant laquelle la concentration à Mantes-la-Jolie est passée de 62 % à 66 %. Mantes-la-Jolie étant la deuxième ville de France par sa concentration en 1999, ceux qui en sont partis ou ceux qui s'y sont installés venaient nécessairement de communes où elle est plus faible. Mais l'échange n'est pas trop inégal entre ceux qui entrent et ceux qui sortent (figure 7). Par ailleurs, la part prise par les communes où la concentration n'est pas très élevée y est restée importante, malgré la concentration très forte à Mantes-la-Jolie en 1990.

Tel n'est pas le cas dans la plupart des autres communes où ceux qui sont partis se sont dirigés très nettement vers des lieux à plus faible concentration que les villes d'où provenaient ceux qui arrivaient. Et ce différentiel a été généralement plus marqué pour les natifs que pour les immigrés. Cela a été le cas à Clichy-sous-Bois, aux Mureaux, à Pierrefitte-sur-Seine (figure 8), à Sevran et à Villiers-le-Bel, tout particulièrement au cours de la dernière période intercensitaire. Les sortants ont semblé avoir plus de maîtrise sur le choix de leur destination que les entrants, surtout les natifs.

Figure 8. Strates de concentrations auxquelles appartiennent les communes d'origine ou de destination des migrants internes à **Pierrefitte-sur-Seine** en 1968-75 (à gauche) et en 1990-99 (à droite)

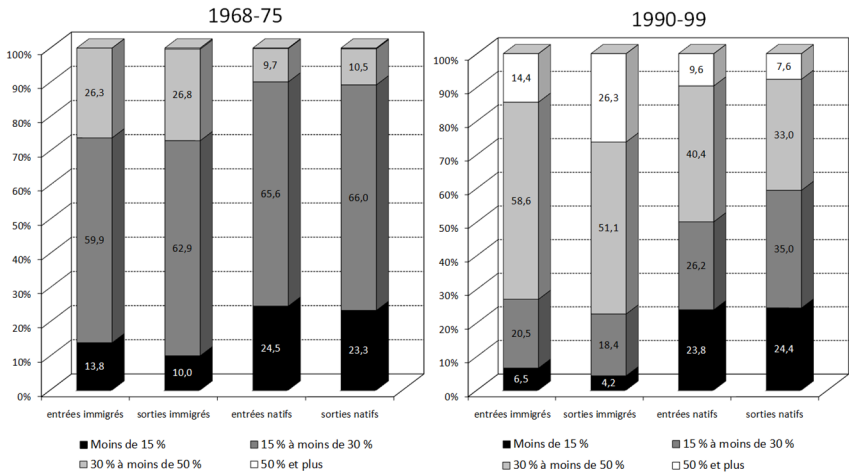


Source : Saphir, Bernard Aubry

Ainsi, à Pierrefitte-sur-Seine, 56 % des natifs qui ont quitté la ville en 1990-99 se sont dirigés vers des villes où la concentration ethnique était inférieure à 30 %, quand seulement 25 % des natifs qui entraient provenaient de ce type de communes. Ces deux proportions n'étaient respectivement que de 23 % et 14 % chez les immigrés. Sur cette période, la concentration ethnique est passée de 47 % à 65 %. L'effet sélectif à la sortie par rapport à l'entrée et ce différentiel entre immigrés et natifs existait déjà en 1968-75, tout en étant nettement moins marqué et les migrations internes concernaient plus rarement les communes de forte concentration (figure 8).

À Clichy, sur la dernière période inter-censitaire, les natifs étaient, eux aussi, plus nombreux à partir vers des destinations où la concentration était moins élevée que celle des communes d’où provenaient les nouveaux venus, échange inégal qui n’existait pas en 1968-75. Pour les immigrés l’effet était inverse. Ceux qui sont partis se sont dirigés vers des endroits où la concentration ethnique était plus forte que celle des communes de provenance des entrants : entre 1990 et 1999, 26 % des partants ont déménagé pour une commune où la concentration atteignait au moins 50 %, quand 14 % des entrants ont quitté des communes d’un tel niveau de concentration (figure 9).

Figure 9. Strates de concentrations auxquelles appartiennent les communes d’origine ou de destination des migrants internes à Clichy en 1968-75 (à gauche) et en 1990-99



Source : Saphir, Insee-Alsace

L’échange inégal entre sorties et entrées d’immigrés serait ainsi devenu plus favorable à Clichy. On l’a vu, les années 1990 ont été marquées par un début de reconquête de la part des natifs qui sont un peu revenus vers Clichy, devenue un peu plus attractive du fait de l’implantation d’activités⁽⁹⁾ et du marché parisien.

(9) Conjoncture, la note de l’ORIE, Observatoire régional de l’immobilier d’entreprises en Ile-de-France, 2006.

Conclusion

L'explosion des concentrations ethniques dans certaines communes de la région parisienne n'a pas été favorisée par un sauve-qui-peut de la part des natifs qui se seraient mis à désertier les villes marquées par ces concentrations croissantes et massives. Ces communes connaissent une forte mobilité dont l'intensité est restée soutenue au cours des trois dernières décennies du XX^e siècle. Cette mobilité a généralement été plus forte chez les natifs que chez les immigrés. À ce différentiel dans les propensions à quitter les lieux s'est fréquemment ajouté celui des taux d'entrée. L'immigration en provenance de l'étranger a été souvent un facteur décisif compensant le manque d'attractivité interne, lequel a parfois touché les immigrés déjà installés en France, mais a le plus souvent dissuadé les natifs de s'y installer. Si la concentration ethnique a eu un effet sur les natifs, ce dernier a souvent pris la forme d'une « désincitation » à l'entrée, dans un contexte de mobilité élevée. Résultat similaire à ceux trouvés aux Etats-Unis dans les années 1965-70 ou dans le nord de l'Europe plus récemment. En France aussi, il n'est nul besoin d'une désertion massive par les natifs des lieux où les concentrations s'implantent pour que ces dernières augmentent considérablement. Il suffit que les logements libérés par les natifs, pour des raisons liées à leur cycle de vie ou à leur activité professionnelle, soient boudés par les natifs et plus volontiers occupés par des immigrés. Dans les migrations internes, l'échange inégal entre termes d'origine se double souvent d'un autre en termes d'expérience de la concentration ethnique. Cette expérience reflète probablement une expérience sociale qu'il conviendrait de cerner plus précisément, tâche qui aurait nécessité d'autres exploitations du fichier SAPHIR. Mais, aujourd'hui, SAPHIR a cessé d'exister avec le départ à la retraite de son concepteur. L'Insee a mis en ligne une version très succincte de ce fichier, sous une autre appellation : « Données harmonisées des recensements de la population, 1968 à 1999 ». Cette version ne permet pas d'approfondir les analyses menées dans cet article.

Références bibliographiques

AUBRY B., TRIBALAT M., 2007, *Importance et évolution des concentrations en zone Gendarmerie de 1968 à 1999*, Centre de Prospective de la gendarmerie nationale, 121 p.

AUBRY B., TRIBALAT M., 2008, « Les voisins des jeunes d'origine étrangère », *Démographie et culture*, colloque AIDELF, 11 p.

AUBRY B., TRIBALAT M., 2009, « Les jeunes d'origine étrangère », *Commentaire*, 32 (126), été 2009, 431-437.

BERGOUIGNAN C., BLAYO C., PARANT A. et SARDON J.-P., TRIBALAT M. (éd.), 2005, *La population de la France. Évolutions démographiques depuis 1946*, CUDEP, 2005, 884 p.

BOLT G., VAN KEMPEN R., VAN HAM M., 2008, « Minority Ethnic Groups in the Dutch Housing Market : Spatial Segregation, Relocation Dynamics and Housing Policy », *Urban Studies*, 45, 7 :1359-1384.

BRAMA A. 2006, « White flight ? The production and reproduction of immigrant concentrations areas in Swedish cities », *Urban Studies*, 43, 7 :1126-1147.

FREY W. H., 1979, « Central City White Flight : Racial and Nonracial Causes », *American Sociological Review*, 1979, 44, 3 :425-448.

PAN KE SHON J.-L., 2006, *Mobilités internes différentielles en quartiers sensibles et ségrégation*, Documents de travail, Ined, 137, 42p.

PATILLO M., 2007, *Black on the Block, The Politics of Race and Class in the City*, The University of Chicago Press, 388 p.

TRIBALAT M., 1989, « Immigrés, étrangers, français : l'imbroglio statistique », *Population & Sociétés*, 241, 4 p.

TRIBALAT M., 1993, « Les immigrés au recensement de 1990 et les populations liées à leur installation en France », *Population*, 6 : 1911-1946.

TRIBALAT M., 1998, « Immigration et concentrations urbaines », in COHEN D. (éd.), *France : les révolutions invisibles*, Calman-Lévy, Magnum Photos/Fondation Saint-Simon, Paris : 193-206.

TRIBALAT M., 1999, *Dreux, Voyage au cœur du malaise français*, Syros, 287 p.

TRIBALAT M., 2007, « Les concentrations ethniques en France », *L'engrenage démographique*, Agir, 29, 77-86.

TABLEAU ANNEXE. Taux d'arrivée communal, international et global, probabilité de sortie communale et probabilité de ne plus être là dans les vingt communes de l'Ile-de-France où la concentration de jeunes d'origine étrangère dépassait 50 % en 1999 et où elle avait été multipliée par au moins 2,5 entre 1968 et 1999, pour les immigrés et les natifs âgés de 20-49 ans au cours de chacune des périodes intercensitaires (source : fichier SAPHIR, Insee-Alsace)

	IMMIGRÉS				NATIFS			
	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99
	G1918-54	G1925-61	G1932-69	G1940-78	G1918-54	G1925-61	G1932-69	G1940-78
CLICHY-SOUS-BOIS								
Tx d' entrée (communes)	39,4	42,0	37,2	26,6	59,4	46,2	34,5	22,2
Tx d' entrée (DOM étranger)	44,8	27,8	23,2	11,5	3,3	2,5	2,7	2,3
Tx d'entrée global	84,1	69,9	60,4	38,1	62,7	48,7	37,2	24,5
<i>Prob sortie (communes)</i>	38,4	21,4	27,9	28,3	43,8	49,2	50,6	46,0
<i>Prob n'être plus là</i>	37,1	43,4	33,0	35,3	51,2	58,3	49,6	46,7
MANTES-LA-JOLIE								
Tx d' entrée (communes)	47,0	15,1	16,1	14,3	54,6	28,5	30,1	19,7
Tx d' entrée (DOM étranger)	75,8	20,3	14,8	9,4	2,6	2,2	1,6	1,4
Tx d'entrée global	122,8	35,4	30,9	23,7	57,1	30,7	31,7	21,2
<i>Prob sortie (communes)</i>	18,1	20,0	17,4	18,2	39,6	54,8	46,3	40,4
<i>Prob n'être plus là</i>	10,3	29,3	23,2	22,3	41,9	44,1	45,1	39,8
LA COURNEUVE								
Tx d' entrée (communes)	29,4	28,1	35,6	23,2	24,8	23,9	21,3	16,3
Tx d' entrée (DOM étranger)	18,2	10,3	16,2	13,0	1,4	2,3	2,0	2,5
Tx d'entrée global	47,5	38,4	51,8	36,2	26,2	26,1	23,3	18,7
<i>Prob sortie (communes)</i>	35,0	29,7	18,2	21,0	45,0	45,0	35,4	32,1
<i>Prob n'être plus là</i>	39,3	34,3	23,7	13,9	48,5	44,7	42,4	37,7
PIERREFITTE-SUR-SEINE								
Tx d' entrée (communes)	58,4	30,0	35,1	34,2	35,6	36,7	30,2	19,3
Tx d' entrée (DOM étranger)	30,3	29,2	14,0	11,4	2,3	2,4	2,1	2,7
Tx d'entrée global	88,6	59,2	49,1	45,6	37,9	39,1	32,4	22,0
<i>Prob sortie (communes)</i>	28,1	17,1	19,7	19,5	36,9	38,3	34,1	36,2
<i>Prob n'être plus là</i>	41,1	20,4	37,3	16,6	43,8	43,2	38,5	37,7
AUBERVILLIERS								
Tx d' entrée (communes)	25,2	20,8	26,4	22,6	31,0	27,7	25,1	19,0
Tx d' entrée (DOM étranger)	32,1	14,3	17,8	15,9	1,4	2,2	1,7	2,7
Tx d'entrée global	57,3	35,1	44,1	38,5	32,3	29,9	26,8	21,7
<i>Prob sortie (communes)</i>	23,6	21,7	23,6	23,3	40,8	41,5	37,5	36,2
<i>Prob n'être plus là</i>	39,6	38,3	28,6	28,9	44,6	41,6	38,9	40,6
SARCELLES								
Tx d' entrée (communes)	31,6	31,6	30,1	22,1	32,2	25,1	23,6	16,5
Tx d' entrée (DOM étranger)	28,7	24,4	18,2	10,0	3,2	4,4	3,4	2,2
Tx d'entrée global	60,2	56,0	48,4	32,2	35,4	29,5	27,0	18,8
<i>Prob sortie (communes)</i>	25,2	25,1	19,7	22,6	45,1	47,3	42,3	34,3
<i>Prob n'être plus là</i>	44,6	32,3	22,8	21,1	44,0	46,2	42,9	39,0

	IMMIGRÉS				NATIFS			
	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99
	G1918-54	G1925-61	G1932-69	G1940-78	G1918-54	G1925-61	G1932-69	G1940-78
BOBIGNY								
Tx d' entrée (communes)	39,0	31,5	33,7	29,1	37,9	31,4	26,4	16,8
Tx d' entrée (DOM étranger)	32,8	12,6	12,7	12,4	1,7	3,2	2,1	2,0
Tx d'entrée global	71,8	44,1	46,4	41,5	39,6	34,6	28,4	18,8
<i>Prob sortie (communes)</i>	25,1	23,1	20,1	19,3	42,8	44,4	37,7	35,8
<i>Prob n'être plus là</i>	52,6	30,0	31,3	13,8	46,9	44,3	41,9	38,1
VILLIERS-LE-BEL								
Tx d' entrée (communes)	36,6	37,3	34,6	26,1	49,5	37,1	29,9	19,2
Tx d' entrée (DOM étranger)	33,9	19,0	20,0	14,1	3,6	4,1	2,5	2,1
Tx d'entrée global	70,6	56,3	54,6	40,3	53,1	41,2	32,4	21,3
<i>Prob sortie (communes)</i>	29,1	21,9	21,8	23,8	42,2	42,9	38,3	37,2
<i>Prob n'être plus là</i>	60,5	30,8	40,2	19,3	48,5	45,7	45,9	41,7
MUREAUX								
Tx d' entrée (communes)	40,6	24,1	19,5	14,8	43,7	28,0	28,3	18,2
Tx d' entrée (DOM étranger)	38,9	13,3	6,2	6,3	1,5	0,9	1,0	1,4
Tx d'entrée global	79,5	37,4	25,7	21,1	45,2	28,9	29,3	19,6
<i>Prob sortie (communes)</i>	38,9	13,3	6,2	6,3	33,6	44,3	35,9	34,1
<i>Prob n'être plus là</i>	15,4	-6,5	25,0	15,3	43,9	36,3	38,7	39,8
STAINS								
Tx d' entrée (communes)	34,4	28,8	33,8	24,9	36,7	25,2	21,1	15,7
Tx d' entrée (DOM étranger)	26,7	24,2	14,6	12,3	2,0	4,0	1,9	2,1
Tx d'entrée global	61,1	53,0	48,5	37,2	38,7	29,2	23,0	17,8
<i>Prob sortie (communes)</i>	25,3	20,6	19,5	21,9	37,7	39,2	34,6	33,3
<i>Prob n'être plus là</i>	43,0	38,2	28,7	24,3	39,6	42,7	39,3	39,9
PANTIN								
Tx d' entrée (communes)	38,7	41,7	34,7	29,3	33,7	39,1	39,2	28,6
Tx d' entrée (DOM étranger)	33,6	25,8	19,5	16,7	1,5	3,6	2,4	3,1
Tx d'entrée global	72,3	67,6	54,2	46,0	35,2	42,7	41,6	31,7
<i>Prob sortie (communes)</i>	28,8	29,6	28,7	27,2	48,0	44,5	42,1	36,3
<i>Prob n'être plus là</i>	48,3	40,2	29,0	31,7	48,6	48,4	40,0	39,4
SAINT-OUEN								
Tx d' entrée (communes)	27,3	21,1	27,1	21,4	27,7	27,4	29,7	24,2
Tx d' entrée (DOM étranger)	33,6	17,4	18,5	12,1	1,5	1,9	2,3	2,5
Tx d'entrée global	60,9	38,6	45,6	33,5	29,2	29,3	31,9	26,7
<i>Prob sortie (communes)</i>	32,7	36,0	20,2	23,4	47,3	38,5	30,2	30,9
<i>Prob n'être plus là</i>	44,2	35,8	25,6	29,9	44,0	32,8	39,9	36,9
ÉPINAY-SUR-SEINE								
Tx d' entrée (communes)	50,5	41,7	32,8	27,2	44,6	33,0	29,9	19,7
Tx d' entrée (DOM étranger)	25,6	23,9	12,9	12,3	1,5	2,4	1,7	2,3
Tx d'entrée global	76,1	65,6	45,7	39,5	46,1	35,4	31,6	22,1
<i>Prob sortie (communes)</i>	30,3	23,3	20,6	21,7	42,4	41,1	40,1	39,6
<i>Prob n'être plus là</i>	16,4	33,9	29,2	23,9	46,8	41,8	45,1	42,3
AULNAY-SOUS-BOIS								
Tx d' entrée (communes)	52,1	27,0	32,0	22,8	42,1	26,3	28,5	19,1
Tx d' entrée (DOM étranger)	25,3	21,0	13,9	9,2	2,1	3,0	1,3	1,4
Tx d'entrée global	77,4	48,0	45,8	32,0	44,1	29,3	29,9	20,5
<i>Prob sortie (communes)</i>	24,7	21,0	18,9	23,8	33,6	30,6	33,7	34,1
<i>Prob n'être plus là</i>	27,5	29,7	20,5	24,6	37,2	44,5	38,5	38,3

	IMMIGRÉS				NATIFS			
	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99
	G1918-54	G1925-61	G1932-69	G1940-78	G1918-54	G1925-61	G1932-69	G1940-78
TRAPPES								
Tx d' entrée (communes)	51,0	39,9	19,4	13,7	48,9	48,9	33,9	20,4
Tx d' entrée (DOM étranger)	68,7	30,3	11,5	9,3	1,8	6,6	2,3	2,1
Tx d'entrée global	119,7	70,2	30,9	22,9	50,8	55,4	36,2	22,6
<i>Prob sortie (communes)</i>	35,4	25,3	16,0	19,2	38,6	45,6	46,1	43,3
<i>Prob n'être plus là</i>	4,7	22,0	20,0	21,5	43,5	49,3	46,6	43,3
BONDY								
Tx d' entrée (communes)	23,7	29,0	35,5	31,0	28,4	25,5	28,7	21,6
Tx d' entrée (DOM étranger)	13,2	12,3	13,6	10,9	1,1	1,6	1,8	1,9
Tx d'entrée global	37,0	41,3	49,1	42,0	29,5	27,1	30,5	23,5
<i>Prob sortie (communes)</i>	33,3	24,2	24,7	17,8	39,9	42,4	35,4	33,7
<i>Prob n'être plus là</i>	34,9	11,1	23,3	16,9	43,2	45,6	36,6	39,1
VILLENEUVE-LA-GARENNE								
Tx d' entrée (communes)	52,5	34,3	31,2	23,6	30,0	26,8	22,8	15,6
Tx d' entrée (DOM étranger)	24,3	19,1	11,8	10,8	1,7	3,4	1,9	2,3
Tx d'entrée global	76,8	53,4	43,0	34,4	31,7	30,2	24,6	17,9
<i>Prob sortie (communes)</i>	20,0	19,1	17,2	20,4	44,1	39,2	38,5	36,2
<i>Prob n'être plus là</i>	44,6	29,2	17,9	25,1	40,3	42,7	37,5	37,7
CLICHY								
Tx d' entrée (communes)	29,9	30,0	23,4	23,0	29,7	39,1	37,6	37,0
Tx d' entrée (DOM étranger)	40,2	21,2	17,9	13,8	2,2	2,4	1,7	2,9
Tx d'entrée global	70,1	51,1	41,4	36,8	32,0	41,5	39,3	39,9
<i>Prob sortie (communes)</i>	31,2	24,0	27,7	24,1	48,4	40,1	37,1	33,8
<i>Prob n'être plus là</i>	25,5	30,3	27,8	29,6	45,4	43,5	40,8	39,2
SEVRAN								
Tx d' entrée (communes)	46,0	43,3	34,7	27,0	65,9	47,7	33,8	20,1
Tx d' entrée (DOM étranger)	42,8	14,9	12,6	9,0	3,3	4,3	2,7	1,9
Tx d'entrée global	88,8	58,2	47,3	35,9	69,2	52,0	36,4	22,0
<i>Prob sortie (communes)</i>	14,0	13,8	16,1	18,7	26,0	37,1	37,5	34,3
<i>Prob n'être plus là</i>	36,4	34,3	20,0	24,1	35,8	44,7	39,4	41,0
GOUSSAINVILLE								
Tx d' entrée (communes)	54,1	17,8	22,0	33,4	48,3	22,3	26,2	20,8
Tx d' entrée (DOM étranger)	47,2	24,0	7,3	8,9	2,4	1,6	1,1	1,4
Tx d'entrée global	101,3	41,8	29,4	42,3	50,7	23,8	27,3	22,3
<i>Prob sortie (communes)</i>	15,6	13,6	18,9	18,1	27,7	35,4	32,4	29,5
<i>Prob n'être plus là</i>	17,9	37,7	20,7	15,7	30,9	38,8	23,7	23,1

Michèle TRIBALAT

Concentrations ethniques et migrations en France de 1968 à 1999

L'évolution des concentrations ethniques sur longue période a été peu étudiée car les données françaises ne s'y prêtent guère. Les flux démographiques à l'origine de cette évolution, tout particulièrement la mobilité des natifs, ne l'ont donc pas été non plus. Pourtant, grâce au Fichier harmonisé des recensements, Saphir, élaboré par Bernard Aubry à l'Insee-Alsace, une telle étude a été rendue possible pour la période 1968-1999, pourvu que l'on accepte de mesurer les concentrations ethniques à travers la proportion de jeunes âgés de moins de 18 ans. Cet article s'interroge sur la mobilité des adultes, immigrés et natifs, en âge d'avoir des enfants de moins de 18 ans, dans les communes qui ont connu, entre 1968 et 1999, une très forte croissance de la proportion de jeunes d'origine étrangère et où ces derniers sont devenus majoritaires, soit une vingtaine de villes de la région parisienne. L'idée très répandue d'une fuite des natifs des lieux où la concentration ethnique s'accroît n'est pas validée. Certes, la mobilité des natifs est supérieure à celle des immigrés, tout au long de la période, mais elle n'augmente pas avec la concentration. Cette forte mobilité libère des logements que d'autres natifs sont peu enclins à occuper et qui le sont par des immigrés venant d'une autre commune ou directement de l'étranger. C'est donc plus l'évitement de certains lieux que leur désertion par les natifs qui a contribué à la croissance rapide de la concentration ethnique dans les communes étudiées.